



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
20 décembre 2021
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
**Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste
du Territoire palestinien occupé**

Conseil de sécurité
Soixante-seizième année

Lettres identiques datées du 17 décembre 2021, adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Compte tenu des événements récents, je me vois tenu d'écrire de nouveau pour appeler l'attention de la communauté internationale sur les innombrables crimes qui continuent d'être perpétrés par Israël, Puissance occupante, en Palestine occupée. La situation, si elle peut sembler calme, est en réalité faite de violations, de violences et de tensions qui s'intensifient de jour en jour, Israël étant toujours un peu plus enhardi par l'impunité dont il jouit et poursuivant sa colonisation de notre terre ainsi que la répression systématique et la dépossession de notre peuple.

Comme nous l'avons rappelé tout récemment, dans notre lettre du 8 décembre 2021 ([A/ES-10/884-S/2021/1021](#)), les forces d'occupation israéliennes ont pour instruction de tirer pour tuer, ce qui se traduit par des meurtres de sang-froid de Palestiniens, y compris d'enfants, et par des exécutions manifestement hors de tout cadre légal. Malheureusement, malgré nos avertissements et nos appels répétés, de nouvelles vies sont prises et de nouvelles familles dévastées, bien que le Conseil de sécurité ait pleinement connaissance de ces tendances inquiétantes.

Deux jours seulement après cette lettre, un autre jeune Palestinien a été abattu par les forces d'occupation israéliennes dans la ville palestinienne de Beïta, près de Naplouse. Celles-ci ont en effet tiré à balles réelles sur des habitants qui protestaient contre les tentatives illégales d'Israël de piller et de coloniser le territoire palestinien, en prenant en particulier pour cible le sommet du mont Sbeih. Jamil Abu Ayyash, 31 ans, a été abattu d'une balle derrière la tête, ce qui fait de lui le neuvième Palestinien tué de sang-froid par les forces d'occupation israéliennes depuis le mois de mai, rien qu'à Beïta.

Après avoir mené une enquête approfondie sur la mort de Jamil et sur les autres cas de meurtre et de blessures qui ont précédé à Beïta, le Centre palestinien pour les droits de l'homme est parvenu à la conclusion suivante : « Ces crimes révèlent un



usage excessif de la force dans des circonstances où il n'y avait pas de menace imminente pour la vie des soldats, et démontrent la facilité avec laquelle les tirs israéliens peuvent viser des civils palestiniens ». Il apparaît clairement qu'en ayant recours à une telle force meurtrière, les forces d'occupation israéliennes ont toujours eu pour objectif de donner une issue sanglante aux protestations hebdomadaires, afin de rendre des manifestations légitimes de résistance contre cette occupation illicite si coûteuses et si douloureuses pour les familles palestiniennes qu'elles finiraient par cesser, puis de saisir les terres, comme elles l'ont fait dans tant d'autres cas.

Les forces d'occupation israéliennes continuent également de terroriser la population civile palestinienne par des incursions violentes dans les habitations et des raids militaires au quotidien. Le 13 décembre, une attaque des forces d'occupation israéliennes a entraîné la mort d'un autre Palestinien encore, à Naplouse. Jamil al-Kayyal, 31 ans, a lui aussi été tué d'une balle dans la tête par les forces d'occupation israéliennes qui, formant convoi, ont tiré à balles réelles lors d'un raid mené avant l'aube. Cet homme a ainsi été le deuxième Palestinien abattu, délibérément exécuté d'une balle dans la tête par les forces d'occupation israéliennes sanguinaires en moins d'une semaine.

Comme le souligne l'organisation non gouvernementale israélienne B'Tselem : « Que les forces de sécurité israéliennes aient à maintes reprises tué des Palestiniens qui ne présentaient aucun danger est révélateur de l'effroyable contraste qui existe entre l'interdiction officielle d'un tel comportement et la réalité, et témoigne de l'atmosphère qui règne actuellement en Israël, où il est acceptable de tirer pour tuer à tout moment et en toute circonstance, même lorsque le danger est passé. Le soutien explicite des autorités et le consentement tacite des hauts responsables du système judiciaire – notamment du Procureur général et de l'avocat général de l'armée – ont créé une situation normative dans laquelle soldats et policiers jouent couramment au juge et au bourreau. »

À l'heure où j'écris, des centaines de familles palestiniennes vulnérables de Jérusalem-Est occupée risquent par ailleurs de voir leur logement démoli dans une semaine, Israël intensifiant sa campagne de nettoyage ethnique dans la ville. Sous prétexte que les Palestiniens ne disposent pas de permis de construire délivrés par les autorités d'occupation – permis qu'il est pratiquement impossible d'obtenir¹ –, les forces d'occupation israéliennes exécutent des ordonnances visant à expulser des Palestiniennes et Palestiniens de leur domicile et de leur terre pour les remplacer par des colons juifs. Ce comportement cruel et illégal a été très clairement mis en évidence lors de la campagne de déplacement forcé menée contre des familles palestiniennes dans le quartier de Cheik Jarrah plus tôt dans l'année. Cette campagne est menée dans tout Jérusalem-Est occupée, notamment dans le quartier de Silwan (en particulier dans le secteur de Boustan), dans le quartier de Tour et ailleurs.

La politique systématique de déplacement forcé menée par Israël, qui démolit des maisons et contraint des familles, par la pression et l'intimidation, à démolir leur propre habitation, se poursuit sans relâche malgré la pandémie. Les démolitions augmentent considérablement dans toute la Palestine occupée, avec plus de 130 habitations palestiniennes démolies à Jérusalem rien qu'en 2021. Comme comptabilisé par le Conseil norvégien pour les réfugiés, depuis l'établissement du nouveau Gouvernement israélien en juin, 472 structures, dont 90 financées par des donateurs, ont été détruites, ce qui a touché plus de 10 000 Palestiniennes et Palestiniens dans toute la Cisjordanie occupée, en particulier à Jérusalem-Est, et

¹ Selon l'organisation non gouvernementale israélienne Breaking the Silence, Israël a rejeté près de 99 % des demandes de permis de construire au fil des ans, empêchant ainsi les Palestiniens de bâtir et de prospérer sur leurs propres terres.

Israël s'efforce fébrilement de couper la ville du reste du Territoire palestinien occupé.

À Silwan, des centaines d'habitations palestiniennes sont menacées d'une campagne de démolition massive pour faire place à une nouvelle colonie illégale et à un « parc à thème religieux » pour les colons juifs, qui s'appellera le « Parc du Roi David ». Dans le quartier de Tour, les forces d'occupation israéliennes se mobilisent pour démolir un immeuble de cinq étages où vivent au moins 70 personnes, dont 27 enfants.

À Cheik Jarrah, les batailles juridiques, les souffrances et les intimidations et harcèlements quotidiens des familles visées par les expulsions se poursuivent également. La famille Salem, par exemple, qui est composée de 11 personnes et vit dans une maison dans l'ouest de Cheik Jarrah depuis plus de 70 ans, a reçu la semaine dernière un avis d'expulsion. Si elle ne part pas d'elle-même, elle sera expulsée par la force le 29 décembre 2021 ou à une date ultérieure que fixeront les colons illégaux qui veulent la faire partir. Elle ne dispose d'aucun recours devant les tribunaux israéliens, qui se sont révélés faire partie intégrante de cette occupation illicite, ni d'aucune protection en droit international.

Il est plus que temps d'agir contre les campagnes de nettoyage ethnique et de remaniement démographique que mène Israël au grand jour. Nous exhortons la communauté internationale à agir maintenant pour faire cesser le déplacement forcé qui frappera plus de 1 500 Palestiniennes et Palestiniens, femmes et enfants pour la plupart, si ces plans sont exécutés. Ce sont des mères, des pères, des filles, des fils, des grands-mères et des grands-pères qui vivent chez eux, sur leurs terres, la terre de leurs ancêtres, en toute légitimité.

Il est temps de faire respecter le droit international et de protéger les civils et de défendre leur droit à la sécurité et à l'inviolabilité de leur domicile contre un occupant impitoyable qui manque à toutes ses obligations légales, notamment celle d'assurer leur sécurité et leur bien-être, et qui est la source de leurs tourments et de leurs difficultés et la cause de leurs pertes depuis plus d'un demi-siècle, puisqu'il cherche à chasser les Palestiniens de ce territoire. Il faut que cessent cette colonisation et ce régime d'apartheid.

À l'occasion du cinquième anniversaire de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2334 (2016), nous rappelons une fois encore que celui-ci y a notamment condamné « toutes les mesures visant à modifier la composition démographique, le caractère et le statut du Territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, notamment la construction et l'expansion de colonies de peuplement, le transfert de colons israéliens, la confiscation de terres, la destruction de maisons et le déplacement de civils palestiniens, en violation du droit international humanitaire et des résolutions pertinentes ».

À cet égard, il nous faut de nouveau rappeler à la communauté internationale qu'à ce jour, environ 700 000 colons israéliens ont été transférés illégalement dans près de 300 implantations et avant-postes illégaux établis sur le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, en violation des interdictions clairement énoncées dans la quatrième Convention de Genève, le Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 et le Statut de Rome. Cette politique de colonisation cautionnée par l'État a encouragé une dangereuse culture de l'impunité dans laquelle la violence des colons est devenue un outil de plus au service de l'occupation, imposant un environnement toujours plus coercitif visant à rendre les conditions de vie insupportables, à chasser les Palestiniennes et les Palestiniens de leurs terres et à faciliter la prise de contrôle illégal de celles-ci par Israël.

Soutenus par le Gouvernement et l'armée, les colons israéliens intensifient leurs attaques violentes et racistes et multiplient leurs provocations contre les Palestiniennes et les Palestiniens. L'institutionnalisation de ces attaques, conjuguée à l'impunité, a rendu les colons encore plus extrêmes, convaincus qu'ils ne seront pas amenés à répondre de leurs actes, qui resteront impunis.

D'ailleurs, après un pic alarmant d'attaques de colons contre des Palestiniennes et Palestiniens, le Premier Ministre israélien a qualifié les violences de « phénomène insignifiant ». Cette affirmation est absolument fautive et entièrement déconnectée de la réalité, puisque les colons israéliens sont responsables du meurtre, du déplacement et de la souffrance d'innombrables Palestiniennes et Palestiniens et ont endommagé ou détruit des centaines de propriétés et de cultures, notamment des milliers d'oliviers qui assurent la subsistance des Palestiniennes et des Palestiniens depuis des siècles sur leurs terres. Néanmoins, les responsables israéliens, y compris le Premier Ministre, qui est également « Ministre des Affaires des implantations », continuent de propager ces mensonges, ce qui donne du grain à moudre aux éléments les plus extrêmes de la société israélienne et nourrit la violence.

Alors que nous célébrons les cinq ans de l'adoption de la résolution 2334 (2016) par le Conseil de sécurité, nous déplorons l'aggravation de la réalité de l'occupation et de l'oppression coloniales, auxquelles ce texte était censé mettre un terme pour ouvrir la voie à une solution juste et pacifique. Il est plus que temps que la communauté internationale agisse, collectivement et concrètement, pour faire appliquer cette résolution, notamment pour faire respecter les obligations spécifiques qui en découlent pour les États, en particulier celle de faire la distinction dont il est question à son paragraphe 5. Il est plus que temps que soient appliquées les plus de 800 résolutions de l'Assemblée générale et les plus de 80 résolutions du Conseil de sécurité, dans lesquelles ces organes ont demandé qu'il soit mis fin à cette injustice, que le peuple palestinien puisse exercer ses droits inaliénables, notamment le droit au retour et à l'autodétermination, et que soit appliquée la solution des deux États dans les frontières d'avant 1967.

Il est inacceptable qu'après tant d'années et compte tenu de l'abondance de la législation internationale et de l'existence d'un consensus international solide, aucune mesure tangible n'ait été prise ni pour mettre fin aux agissements illégaux d'Israël, ni pour inverser le cours des choses ni même pour dissuader Israël de continuer dans cette voie, lui permettant ainsi d'enraciner son occupation illicite, d'asphyxier deux millions de Palestiniennes et Palestiniens à Gaza par un blocus illégal, de saboter la solution des deux États par d'incessants actes de colonisation et d'annexion de fait, et de consolider un régime d'apartheid inhumain envers le peuple palestinien. Continuer d'être conciliant avec Israël ne mettra pas fin à cette injustice.

Peu importe qui pilote cette occupation, la réalité de l'apartheid et de l'occupation coloniale en Palestine perdure, comme nous le voyons avec ce « nouveau Gouvernement », en l'absence d'action internationale et de mise en cause d'Israël pour les crimes et les violations commis. Onze premiers ministres israéliens se sont succédé depuis le début de l'occupation en 1967, et l'établissement de colonies de peuplement à travers le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, ne s'est pas interrompu une seule seconde. Si la communauté internationale, et en particulier le Conseil de sécurité, demeure ainsi paralysée, nos principes et les engagements que nous avons pris de faire respecter les résolutions et la Charte des Nations Unies seront sans valeur, et le bilan pour nous tous sera redoutable si nous permettons que l'état de droit soit piétiné et que l'autorité du Conseil soit si sévèrement entamée.

Nous réaffirmons que ce qu'Israël, Puissance occupante, ne perçoit pas, c'est que, malgré l'inaction du système international, il perd rapidement toute crédibilité

aux yeux des peuples doués de conscience morale dans le monde, qui observent cette oppression et cette persécution patentes du peuple palestinien et pour qui le règlement de cette grave injustice demeure une urgence et une priorité.

Le peuple palestinien attend des membres du Conseil de sécurité qu'ils s'acquittent solennellement de leurs mandats et de leurs responsabilités et qu'ils aient le courage moral d'agir pour rompre le cercle vicieux de l'inaction, de faire prévaloir l'état de droit et de mettre en œuvre les résolutions des organes des Nations Unies. La résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité continue de tracer le chemin, et nous demandons instamment une action immédiate pour que toutes ses dispositions soient appliquées.

À cet égard, il est urgent d'engager des efforts diplomatiques internationaux et régionaux pour sortir de l'impasse, pour inverser les tendances négatives observées sur le terrain, notamment en mettant un terme à toutes les activités de colonisation illégale sur le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, aux violations des droits humains commises par Israël contre le peuple palestinien et à tous les actes de violence, de terreur et de provocation, et pour agir collectivement afin d'ouvrir des perspectives crédibles pour une paix négociée sous des auspices internationaux. Le rôle du Conseil de sécurité en particulier est primordial sur ce point : il lui incombe de mobiliser le Quatuor, qu'il a mandaté pour promouvoir une solution juste et durable. Nous demandons que des mesures soient prises sans délai pour donner aux millions de personnes qui souffrent de cette tragique et profonde injustice l'espoir qu'une année de plus ne sera pas perdue et que la justice et la paix sont effectivement possibles.

La présente lettre fait suite aux 737 autres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 8 décembre 2021 (A/ES-10/884-S/2021/1021), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits humains du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent
(Signé) Riyad **Mansour**